



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018-CC-04-033

MODALITES D'AMORTISSEMENT - FIXATION DES DUREES

SEANCE
DU 22 FEVRIER 2018

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 28

votants : 33

DATE DE CONVOCATION :
15 FEVRIER 2018

SECRETAIRE DE SEANCE :
Marie-Paule EECKHOUT

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-deux février, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Villers Saint Frambourg, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Séjéaient à l'assemblée :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis) (*arrivé au point n°03*)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoirs :

- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully) à Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest),
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé) à Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis) à Madame BENOIST Magalie (Senlis)

Ne séjéai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully),
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DERODE Jean-Louis (Senlis)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)

19 MARS 2018

- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur L'HELGOUALCH Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Monsieur ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :
Néant

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 28 présents, 20 absents et 5 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

DELIBERATION

Vu les articles L. 2321-2, L. 2321-3 et R. 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les instructions budgétaires et comptables M4, M14 et M49,

Considérant la nécessité de fixer des durées d'amortissement suite à la fusion des deux EPCI :

Nomenclatures comptables					
		M14	M4	M49	Durée D'amortissement
Articles	Biens amortis				
2031	Frais d'études	X	X	X	5
2032	Frais de recherche et de développement	X	X	X	5
2033	Frais d'insertion	X	X	X	5
204111 à 204421	Subventions d'équipement versées pour le financement de biens mobiliers matériels ou études	X			5
204112 à 204422	Subventions d'équipement versées pour le financement de bâtiments et d'installations	X			15
204113 à 204423	Subventions d'équipement versées pour le financement d'équipements structurants d'intérêt national	X			30
2051	Concessions et droits similaires (logiciels)	X	X	X	5
2088	Autres immobilisations incorporelles	X	X	X	5
2121	Agencement et aménagement de terrains nus	X	X	X	20
2125	Agencement et aménagement de terrains bâtis	X	X	X	20
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	X	X	X	20
2131	Constructions bâtiments publics	X	X	X	30
2132	Construction immeubles de rapport	X			20
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	X	X	X	15
2138	Autres constructions	X	X	X	20
2151	Réseaux de voirie	X	X	X	10
2152	Installations de voirie	X			15

2153	Réseaux divers	X	X		
21531	Réseaux d'adduction d'eau	X			
21532	Réseaux d'assainissement	X			
21533	Réseaux câblés	X			60
21534	Réseaux d'électrification	X			60
2157	Matériel et outillage de voirie	X	X	X	15
21571	Matériel roulant de voirie	X		X	7
21578	Autre matériel et outillage de voirie	X		X	10
2158	Autres installations matériel et outillages techniques	X			5
2171	Terrains	X	X	X	20
2182	Matériel de transport	X	X	X	5
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	X	X	X	3
2184	Mobilier	X	X	X	3
2188	Autres immobilisations corporelles	X	X	X	5

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 33 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **DECIDENT** d'adopter les durées d'amortissement proposées,

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
 De la transmission en Sous-préfecture,
 Le : **19 MARS 2018**
 Et de l'affichage le : **19 MARS 2018**

Le Président,

Philippe CHARRIER



Pour extrait certifié conforme,
 Fait à Senlis,
 Le : **19 MARS 2018**

Le Président,

Philippe CHARRIER